

**Proposition de loi
relative à la protection patrimoniale
des langues régionales
et à leur promotion**

Associations / Fédérations Membres de la FLAREP

La FLAREP - Fédération pour les Langues Régionales dans l'enseignement public - est née à Bayonne en novembre 1987. Elle regroupe les principales associations ou fédérations de parents d'élèves et/ou d'enseignants qui œuvrent au développement des langues régionales dans le service public d'éducation.

• MEMBRES •

ALLEMAND DIALECTAL ET STANDARD



• CULTURE ET BILINGUISME / ALSACE ET MOSELLE RENE

SCHICKELE-GESELLSCHAFT

elsassbi@gmail.com

<http://site.voila.fr/alsacezwei>



• ELTERN ALSACE

Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue

contact@eltern-bilinguisme.org

www.eltern-bilinguisme.org

BASQUE



• IKAS-BI

Pour le bilinguisme en Pays-Basque

ikas-bi@flarep.com

www.flarep.com/ikas-bi

BRETON



• DIV YEZH BREIZH

Association de parents d'élèves pour l'enseignement du breton à

l'école publique

sekretourva@div-yezh.bzh

<http://div-yezh.bzh/>

CATALAN



• APLEC

Associació Per a l'Ensenyament del Català / Association pour

l'enseignement du Catalan

aplec@aplec.cat • www.aplec.cat

CRÉOLE



• AELCR

Association pour l'Enseignement de la Langue et de la Culture

Réunionnaises

lantantlkr@gmail.com

FLAMAND



• ANVT - Institut de la langue régionale flamande

www.anvt.org • infos@anvt.org

FRANCO PROVENÇAL ou SAVOYARD



• A.E.S.

Association des Enseignants de Savoyards

a.e.savoyard@wanadoo.fr



• SAVOUE ECOULA2

Fédération de parents d'élèves pour l'enseignement bilingue

français-savoyard/francoprovençal

savoue.ecula2.fede@gmail.com

OCCITAN



• FELCO

Fédération des enseignants de langue et culture d'oc

yanlespoux@orange.fr • <http://www.felco-creo.org/>



• OC-BI AQUITAINE

Association pour le bilinguisme français/

occitan dans l'enseignement public

martine.ralu@orange.fr • <http://ocbiaquitania.free.fr/>

• MEMBRES ASSOCIÉS •

CRÉOLE



• OFFICE DE LA LANGUE CRÉOLE DE LA RÉUNION

lofislalang@gmail.com

GALLO

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DE GALLO

amaud35@gmail.com

GUYANE

ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES LANGUES RÉGIONALES DE GUYANE : en cours d'adhésion

Le 8 avril 2021, la Proposition de Loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion reviendra à l'Assemblée Nationale enrichie de 4 amendements après avoir été votée par le Sénat le 10 décembre 2020.

Vers la fin du désamour de la France envers ses Langues Régionales ?

Depuis la loi Deixonne de 1951, aujourd'hui abrogée puis remplacée par la Loi Bas-Lauriol de 1975 et plus près de nous par la Loi Toubon de 1994, les Ministres de l'EN qui se sont succédé ont essayé, à des degrés divers, d'apporter une contribution à la reconnaissance et la promotion de la transmission de nos langues par l'école.

Le cadre de cette mission a été rappelé en novembre 2013, entre autres, par Vincent Peillon, alors ministre de l'EN, en introduction de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République :

« Notre école a puissamment contribué à la fabrication de notre identité nationale et c'est autour d'elle que s'est construite la République. »

Au cœur des missions de l'école républicaine se trouve, plus que jamais, la création d'une culture commune par l'émancipation des individus dans l'accès à la connaissance et à la réflexion critique, par l'apprentissage du vivre-ensemble, par la transmission de valeurs, d'une culture et d'un patrimoine communs ; et, aussi, par le partage d'une même langue, le français.

Mais l'apprentissage et l'usage de la langue française ne sont pas exclusifs de ceux d'autres langues, pas plus que l'accès des élèves à des savoirs universels et leur ouverture au monde ne sont incompatibles avec la découverte des particularités de leur région. La société française est riche de la variété de ses identités régionales et les langues régionales contribuent, avec les langues étrangères parlées dans notre pays, à faire vivre sa diversité linguistique. Les langues et cultures régionales font ainsi partie intégrante de notre patrimoine commun, que l'école contribue à faire connaître, comprendre et transmettre. »

L'Éducation Nationale n'a pas toujours été à la hauteur !

RAPPEL

Les premières écoles associatives ont fait leur apparition au début des années 70 et il faudra attendre 1982 et la Circulaire Savary pour voir l'arrivée des premières sections bilingues dans le Service Public d'Éducation en Bretagne et au Pays Basque.

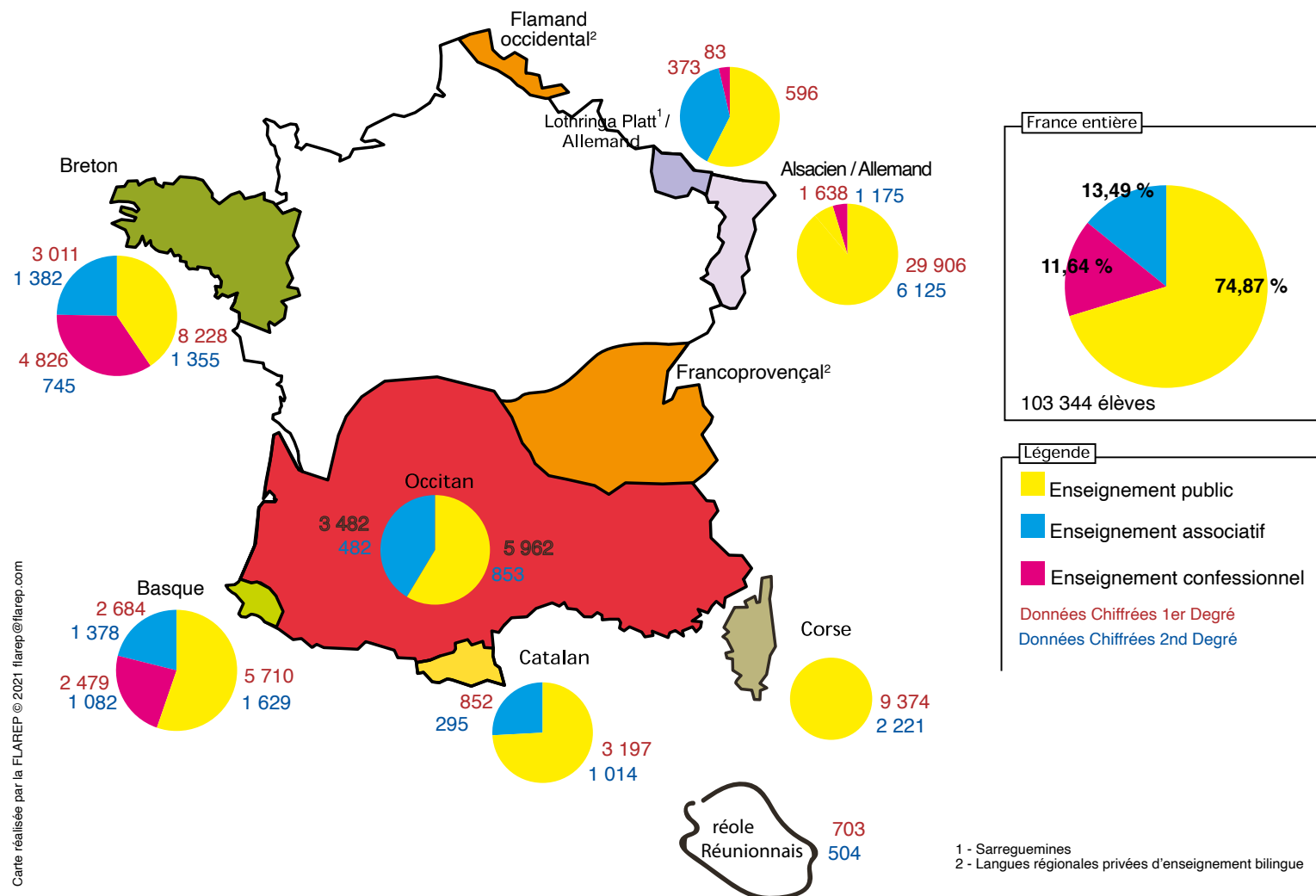
Leur développement a été rendu possible malgré nombre d'oppositions venant parfois du sein même de la hiérarchie de l'EN (cf « *Circulaire* » Gauchon en 1997 – IEN64 : 5 raisons pour s'opposer à l'enseignement bilingue) :

1. Il privilégie la culture et la langue d'une « communauté » alors que le rôle de l'école publique est de privilégier la culture et la langue françaises dans un objectif de cohésion sociale (cf. Programmes de l'École élémentaire 1995).
2. Il n'offre aucune garantie de cohérence dans les apprentissages scolaires, à plus forte raison lorsque Français et langue régionale sont enseignés par deux personnes distinctes. (On notera que c'est d'ailleurs cet argument de cohérence qui est - à juste titre - invoqué pour demander aux maîtres d'assurer eux-mêmes l'enseignement des langues étrangères !)
3. Il n'est pas fonctionnel car la plupart des enfants qui « subissent » ce bilinguisme ne vivent pas dans un milieu bilingue, seul argument qui pourrait justifier sa présence à l'Ecole Publique. La volonté éventuelle de recréer un bilinguisme là où il n'existe pratiquement plus ne devrait trouver place que dans un cadre extra-scolaire, peut-être à l'occasion de projets d'aménagement du temps scolaire ...
4. Il est extrêmement coûteux en moyens, ce qui pose deux problèmes :
 - celui de la priorité en période de rigueur budgétaire ;
 - celui de l'inéquité au détriment de ceux qui ne peuvent bénéficier eux aussi de tels moyens supplémentaires pour d'autres activités telles que l'informatique ou la musique par exemple.
5. Il s'inscrit dans une politique incohérente dans la mesure où l'Etat finance désormais les écoles privées en langue régionale contre lesquelles ce bilinguisme était censé servir de parade.

Heureusement, depuis bientôt 40 ans, grâce au travail des associations et/ou fédérations de parents d'élèves et d'enseignants, au soutien de nombreux syndicats, d'élus territoriaux, des offices publics de la langue, les sections bilingues ou immersives FR/LR sont devenues exemplaires au sein du système éducatif français de part leurs résultats aux évaluations nationales.

Une carte de France qui démontre sa diversité linguistique

Une ouverture sur le monde car ces élèves apprennent plus facilement d'autres langues vivantes étrangères



À la rentrée 2020, ce sont plus de 100 000 élèves qui suivent un enseignement bilingue en Langue Régionale toutes filières confondues

Le VRAI du FAUX : l'enseignement en Langue Régionale accusé des pires maux !

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

**Etude comparative des
filières de maternelle
100% basque, bilingue et
français.**

Travail basé sur les évaluations nationales
de rentrée de CP ou de CE1

Rentrée 2019

Résultat de l'étude à
retrouver sur le site
[www.ikasbi.com/
actu&ressources](http://www.ikasbi.com/actu&ressources)

PANEL Étude sur toutes les écoles publiques et privées du Pays Basque

1 900 CP / 2 029 CE1 répartis en 3 groupes :

- 100 % Basque : 275 CP 274 CE1
- Bilinguisme à parité horaire : 750 CP 785 CE1
- 100 % Unilingues : 875 CP 970 CE1

Nos détracteurs nous opposent souvent la théorie
« des vases communicants » qui voudrait qu'en
apprenant en Langue Régionale les élèves perdraient
leur compétence en français...

Résultats des évaluations des CP et de CE1 pour les
enfants ayant suivi l'expérimentation « 100 % basque à
l'école maternelle » ou le bilinguisme à parité horaire.

- **CP**
 - Pas de déficit en français pour ces enfants,
 - Voire de meilleurs résultats à la rentrée 2019, sur la plupart
des items que le groupe des élèves 100% Français.
- **CE1**
 - Bonnes performances qui se confirment en français avec des
scores au-dessus du seuil 2 supérieurs aux autres groupes.

